

Accord préalable du chef/de la cheffe d'établissement pour une candidature d'élève de son établissement à l'Orchestre des lycées français du monde (OLFM) pour la saison 2021-2022

Formulaire à retourner complété à l'adresse suivante : marion.barland@lfmadrid.org

Établissement :

Pays :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je soussigné/soussignée.....,

chef/cheffe d'établissement, donne mon accord préalable pour une candidature de

l'élève.....,

scolarisé/scolarisée pour l'année 2021-2022 au sein de l'établissement.

Signature et cachet du chef/de la cheffe d'établissement

La sélection éventuelle du candidat ou de la candidate par l'équipe artistique sera soumise à une confirmation du chef/de la cheffe d'établissement.

*Pour l'année scolaire 2021-2022, les cinquante élèves instrumentistes sélectionnés se réuniront deux fois : d'abord en distanciel en février 2022 pour des répétitions numériques puis, **si les conditions sanitaires le permettent**, une seconde fois à Madrid pour des répétitions suivies d'un **concert final le 9 mai 2022**. En effet, à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne,*

*l'OJEM (Orquesta Juvenil Europea de Madrid) se propose d'inviter l'OLFM pour partager la scène de l'**Auditorium national de musique à Madrid** afin de célébrer la Journée de l'Europe.*

Une autorisation d'absence de quelques jours sera alors à prévoir au début du mois de mai pour les élèves sélectionnés. Les répétitions numériques préalables se limiteront quant à elles à quelques heures en visioconférence, soit depuis une salle dédiée de l'établissement, soit à leur domicile.

Chaque établissement a la possibilité de prendre en charge intégralement ou de participer à l'achat des billets d'avion ou de train de ses élèves qui constituent l'unique dépense à la charge des familles et établissements. En effet, les élèves seront pris en charge dès leur arrivée à l'aéroport et seront hébergés dans des familles du Lycée français de Madrid. Pendant leur séjour, tous les repas seront pris en charge par le Lycée français de Madrid et les familles d'accueil.

Dans le cadre des actions pédagogiques « monde », une demande d'aide financière pourra dans certains cas être formulée par les établissements. Les conditions et modalités de transmission des demandes seront détaillées dans une note dédiée au cadrage des actions pédagogiques 2021-2022 envoyée à tous les chefs d'établissement.